

## Biom'up et Athyrium clôturent la 1<sup>ère</sup> tranche d'un financement obligataire



(Boursier.com) — **Biom'up** annonce que l'émission, présentée dans le communiqué du 14 février 2018, d'un emprunt de 25 ME d'obligations avec bons de souscription d'actions, a été souscrite avec succès par Athyrium Opportunities III Acquisition LP, un fonds géré par Athyrium Capital Management, LP. Cette opération porte à 41 ME le montant total des financements levés depuis l'introduction en bourse (16 ME de fonds

propres outre cet emprunt obligataire de 25 ME). Sous réserve de certaines conditions, le montant de l'emprunt obligataire pourra être augmenté de 10 ME dans les 12 mois de l'émission initiale.

Le produit net de la récente augmentation de capital et de cet emprunt obligataire permettront d'accroître les capacités de production d'HEMOBLAST Bellows, de soutenir le déploiement commercial d'HEMOBLAST Bellows en Europe et aux États-Unis mi-2018, de se doter d'un deuxième site industriel de production à proximité de celui de Saint-Priest, de poursuivre les études précliniques et les essais cliniques avec HEMOBLAST Bellows et HEMOSNOW, et de rembourser 7,6 ME au titre du prêt contracté en venture loan auprès de Kreos Capital V (UK) Limited.

D'un montant total maximum de 35 ME, dont 25 ME émis le 29 mars 2018 et 10 ME supplémentaires susceptibles d'être émis à la réalisation de certaines étapes et conditions financières dans les 12 mois de l'émission initiale, l'emprunt, souscrit par un fonds géré par Athyrium, sera remboursé trimestriellement à compter du troisième (ou, sous réserve de certaines conditions, du quatrième) anniversaire de l'émission initiale, et prend la forme d'obligations qui arriveront à échéance cinq ans après l'émission initiale auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions. Les obligations seront garanties par des sûretés quasiment équivalentes à celles consenties en garantie de l'émission obligataire de décembre 2016 au profit de Kreos.

Athyrium Opportunities III Acquisition LP, initialement représenté par Laurent Hermouet, siègera par ailleurs au Conseil d'administration de la Société en tant que censeur.